

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27337**

Intitulé

Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère de la Défense

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification est intégré dans une équipe pluri-technique de maîtrise d'œuvre composée d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de dessinateurs.

Cette équipe est chargée de mener les études de conception, de préparer la passation de contrats de travaux et d'en suivre l'exécution.

Domaine d'activités 1 - Réalisation des études de conception

Participer à la réalisation de l'esquisse de conception architecturale ;

Participer à la réalisation des études d'avant-projets (APS et APD).

Domaine d'activités 2 - Contractualisation des marchés de travaux

Participer aux études de projet ;

Assister le maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux.

Domaine d'activités 3 - Direction de l'exécution des contrats de travaux

Viser les études d'exécution ;

Suivre l'exécution des contrats de travaux ;

Ordonner, piloter et coordonner les entreprises ;

Assister le maître d'ouvrage pour les opérations de réception et le suivi de la garantie de parfait achèvement.

Les capacités attestées :

Pré-dimensionner des installations techniques (électricité, réseaux d'eau, installations de génie climatique, ...)

Rédiger un CCTP

Rédiger les pièces administratives d'un marché

Analyser une note de calculs pour vérifier sa conformité

Rédiger un ordre de service

Organiser une réunion de chantier

Rédiger un procès-verbal de réunion de chantier

Traiter un projet de décompte

Réaliser un calendrier contractuel de travaux

Réaliser les opérations préalables à la réception et les procédures de levées de réserves.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein du ministère de la défense :

Bâtiment et travaux publics

Maîtrise d'œuvre

Dans le secteur civil :

Bâtiment et travaux publics

Maîtrise d'œuvre

Au sein du ministère de la Défense, le titulaire de la certification professionnelle occupe les emplois suivants :

Technicien en maîtrise d'œuvre dans un Établissement du service d'infrastructure de la Défense.

Au sein du secteur civil, les emplois occupés sont les suivants :

-Technicien d'études en BTP

-Technicien contrôleur de chantier

-Responsable de travaux ou conducteur de travaux

-OPC (ordonnancement, pilotage et coordination)

-Chargé d'affaires dans une société de coordination de la sécurité et de la protection de la santé sur chantier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Réglementation d'activités :

Habilitation particulière au sein du ministère de la Défense : agent assermenté dans le cadre des infractions ou malversations susceptibles de toucher au domaine foncier et immobilier de l'État.

Le statut militaire est exigé pour exercer l'emploi au sein du ministère de la Défense à l'occasion des opérations extérieures ou dans certains emplois nécessitant le statut militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les prérequis d'accès à la formation sont :

- Le suivi de cours par correspondance, pendant huit mois, en mathématiques, en physique, en français et en connaissance du futur milieu des candidats à la certification ;
- Le rendu de 6 devoirs dans chaque matière pendant les huit mois de cours par correspondance.
- La participation à une semaine d'enseignement dirigé à l'école du Génie
- La réussite à un examen d'entrée avec un devoir dans chacune des quatre matières.

Les prérequis à la certification par la voie de la validation des acquis d'expérience (VAE) sont :

- Trois années effectives d'expérience professionnelle en lien direct avec la certification visée.

Le candidat à la certification professionnelle est évalué dans le domaine de compétence suivant :

- Assistance technique et administrative à la maîtrise d'œuvre.

Le jury de certification évalue les compétences du candidat sur le dossier de présentation de l'expérience professionnelle (livret 2) et, si besoin, lors d'un entretien d'une heure environ au cours duquel ses compétences sont évaluées à partir de cas concrets.

Les modalités d'évaluation sont détaillées dans le référentiel de certification (fiche 6).

Le candidat à la certification par la voie de la VAE doit avoir satisfait à 80% des évaluations.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | -le commandant l'école du Génie (président du jury) ou son représentant ; -le responsable du collège des formateurs ; -le responsable pédagogique de la formation. |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2006 | X | | Composition du jury : - le commandant de l'école du Génie ou son représentant ; - 1 responsable la catégorie « employeur » appartenant au SID (chef d'USID, chef de pôle maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération) ; - 1 personnel de la catégorie « salarié » appartenant au SID (conducteur de travaux ou TSEF2 chargé d'affaires travaux) ; - le responsable des formateurs ; - 1 membre du collège formateur (formateur en techniques du bâtiment). |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé " Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 18 décembre 2021.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1997 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé ' Conducteur de travaux'.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP2 Conducteur de travaux'.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP2 Conducteur militaire de travaux'.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Nombre de titulaires de la certification professionnelle par an : 30 à 60.

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

[Information VAE](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole du Génie - Angers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole du Génie - Angers

Historique de la certification :

Certification précédente : [Conducteur de travaux](#)